

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

29 – 27 mai 2021

**29. Vente de l'ensemble immobilier, sis Route de La Mégère, lieudit « au Luc » à Monsieur Sébastien DUPOUY, gérant de la société SAMS**

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de France domaine en date du 8 avril 2021,

**Vu** la proposition d'achat de Monsieur Sébastien DUPOUY, gérant de la SCI SAMS, dont le siège se situe 203 chemin de las Trabesses à CASTELSARRASIN,

**Vu** le PV de rétrocession de mise à disposition du puits du Luc dans le cadre du transfert de compétence eau potable par la commune de MOISSAC (délibération n°28 du 17 décembre 2019),

**Considérant** la suppression des servitudes d'utilité publique liées au puits du Luc,

**Considérant** que l'immeuble appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public,

**Considérant** que les parcelles cadastrées section CM n<sup>os</sup> 141, 142, 143 et 145, d'une superficie totale 26 362 m<sup>2</sup>, sises route de La Mégère, lieu-dit « Au Luc » représentent un intérêt pour le futur acquéreur,

**Considérant** que ce terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section CM n<sup>os</sup> 141, 142, 143 et 145, comprenant un puits déconnecté, un ancien abri de stand de tir en ruine et des terres classées en zone naturelle, sises route de la Mégère, lieu-dit « Au Luc », à la SCI SAMS, représenté par son gérant Sébastien DUPOUY,

**DIT** que la surface à acquérir sera de 26 362 m<sup>2</sup>,

**DIT** que la vente aura lieu au prix de quarante mille euros (40 000.00 €),

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

**CHARGE** l'office notarial Katia DELRIEU-GONZALEZ, sise 71 avenue du Chasselas à Moissac, choisie par l'acquéreur, d'établir l'acte correspondant

**DIT** que la présente délibération aura une durée de validité de deux ans à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ